

**PUBLICATION DE L'ATTRIBUTION DE CONTRAT DE CONSULTANCE POUR LE
PROJET MRT 1035 /FINANCÉS PAR LA BANQUE ISLAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT**

Date 28/08/2024

NOTE D'INFORMATION

Date de Publication:	28/08/2024
Pays:	Mauritanie
Agence D'Execution:	Ministère de la Santé/Projet d'Appui aux services maternels et néonataux
Nom du projet / Etude:	Projet d'Appui aux Services de la Santé Maternelle et Néonatale (BICHARA). Projet MRT 1035
Numero du mode de financement :	MRT 1035
Nom de la Demande de proposition (AMI) :	Sélection de consultant pour les services financiers de l'audit externe du Projet pour les exercices 2023, 2024, 2025,2026
Methode De Selection:	Sélection aux Moindre Coût (SMC)
Date de publication de l'avis à Manifestation d'Intérêt :	14/07/2023
Date d'émission de la demande a proposition :	19/09/2023
Date d'ouverture des propositions techniques :	14/11/2023
Date d'ouverture des propositions financières :	20/05/2024
Date d'approbation par la Banque du projet de contrat négocié :	22/08/2024

1. Consultant Retenu:

Nom:	Grpt AMEC -Nordia & Associés
Nationalite:	Mauritanienne
Adresse:	Grpt AMEC -Nordia & Associés Adresse : Immeuble Lalla médicale, Ilot K, 175, 1 ^{er} étage, Bp 4908 Nouachott Tél : 45 21 00 77 Mail : cabinet-amec-nordia@yahoo.fr
Montant du Contract:	558 000 MRU HT
Date de début d'Exécution du contrat :	22/08/2024
Durée execution du Contract:	4 ans (exercices: 2023, 2024, 2025 et 2026)
Résumé de l'objet du contrat :	Réaliser l'audit externe au profit du Projet MRT 1035 pour les exercices 2023, 2024, 2024 et 2026.

2. Soumissionnaires n'ayant pas été retenus - Nombre Total de soumissionnaires ayant participé : Trois (3) soumissionnaires

Sr	Nom	Nationalite	Adresse	Note Technique	Prix Propose	Score Final	Rai
1.	Group. SEC DIARRA&SAGES CONSULT	Mauritanienne	Ilot K Ext, S4 N°11, BP 5297 Nouakchott -RIM	87,6875	640 000 MRU HT	87,6875	2
2.	EXCO GHA MAURITANIE/OMEGA CONSEILS	Mauritanienne	Villa 343 module L Nouakchott Ouest BP :933	76,9375		76,9375	3

Coordinateur du Projet
Sidi Mohamed ABDEL AZIZ



N.B: Tout consultant qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles sa proposition n'a pas été retenue doit en faire la demande à l'Agence d'exécution. En tout état de cause, la Banque se réserve le droit de faire examiner toute réclamation d'un consultant ayant participé au marché à tout moment après l'attribution du contrat.